

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2026

INSCRIRE LA MOUVANCE DES FRÈRES MUSULMANS SUR LA LISTE EUROPÉENNE
DES ORGANISATIONS TERRORISTES - (N° 2318)

Adopté

N° AE8

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« , d'inspiration de »

les mots :

« à des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.